Ce plan ne vaut pas "PLAN à l'ACTE

Les dimensions et surfaces exactes seront déterminées par l'Administration du Cadastre et de la Topographie

Légende

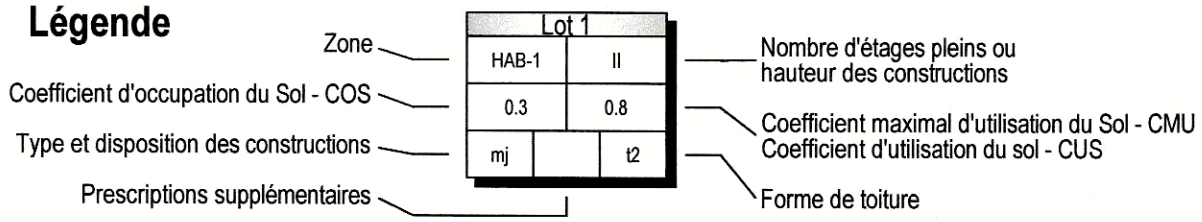

Le plan d'aménagement particulier au lieu-dit "unter der Herrenwies" est soumis à la zone de faible densité du PAG en vigueur de la Commune de Beaufort

PAP **Délimitation du PAP (42.18 a = 100 %)**

Nombre d'étages pleins:

II limite supérieure

I - II limite inférieure et supérieure

(II) obligatoire

Hauteur des constructions:

hc-x hauteur à la corniche de 7.0 m

ha-x hauteur à l'acrotère de x m

hf-x hauteur au faîte de 12.0 m

Types et dispositions des constructions:

oc constructions en ordre contigu

onc constructions en ordre non contigu

mi maisons isolées

mj maisons jumelées

mb maisons en bandes

Implantation des immeubles:

alignement obligatoire constructions principales

limites maxima de surfaces constructibles pour constructions principales

alignement obligatoire dépendances

limites minima/maxima de surfaces constructibles pour dépendances

Délimitation des lots / parcelles:

Délimitation de zones différentes

Lots privés constructibles

Terrains cédés à la commune (8.65 a = 20.5 %)

Degré de mixité des fonctions:

min x% pourcentage minimal de logements par immeuble

x% y% pourcentage minimal et maximal de logements par immeuble

(x%) pourcentage obligatoire de logements par immeuble

Espaces verts:

EVP espaces vert public

EVp espaces vert privé

ADJ aire de jeux

plantations existantes

plantations projetées / arbre à haute tige

arbre à conserver

Voies de circulation:

rues

P aires de stationnement / emplacement publics

chemins piétonniers, "pistes cyclables"

Formes des toitures:

Orientation du faîte

tp toiture plate

t2 toiture à min. 2 versants, 30° - 45°

tm toiture mansardée

éléments bâtis ou naturels à sauvegarder

respect de conditions d'intégration déterminées

Indications supplémentaires:

recul maximal de la construction

profondeur maximale de la construction

accès au garage:
2 emplacements de stationnement par logement sont obligatoires, dont 1 à l'intérieur

Rétentions des eaux pluviales

Périmètre en vigueur

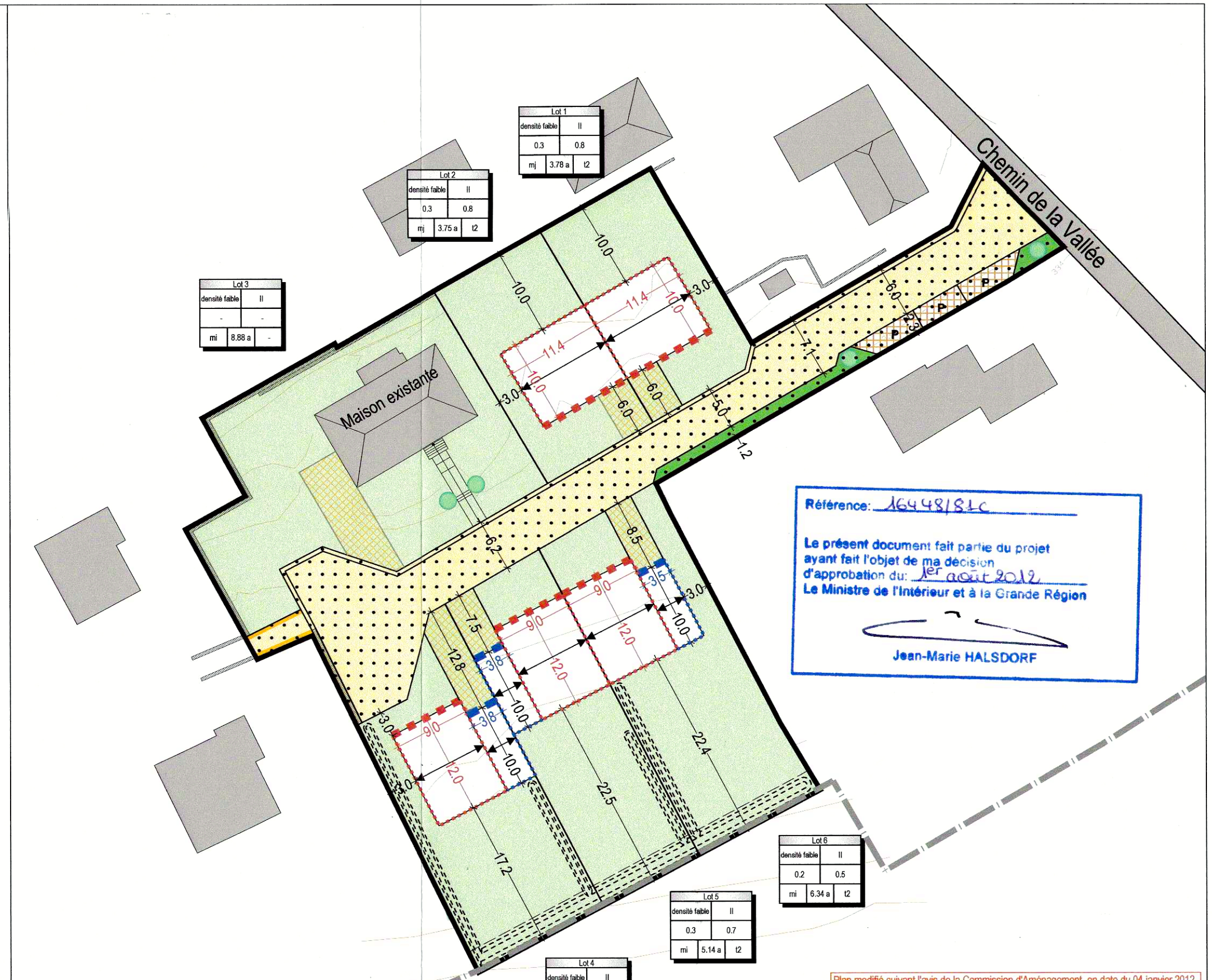

Référence: 16448/81c

Le présent document fait partie du projet ayant fait l'objet de ma décision d'approbation du: 1er août 2012

Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région

Jean-Marie HALSDORF

Plan modifié suivant l'avis de la Commission d'Aménagement, en date du 04 janvier 2012

Fond de plan: Levé topographique
GEOTOP s.a.
06.04.2009

- au lieu-dit "Chemin de la Vallée" à Beaufort, Commune de Beaufort

- Maître d'Ouvrage :
Immobilière de Moesdorf S.A.
100, rue de Godbrange L-6118 Junglinster
- Architecte :
@ deux sa bureau d'architecture
Fabrice COLIN, Architecte DPLG
2 rue de la Source L-5470 WELLENSTEIN

Tel. 52 54 12
Fax. 26 66 03 68
Email : adeux@pt.lu

PLAN D' AMENAGEMENT PARTICULIER

Plan des prescriptions

07

INDICE	DATE	MODIFICATION

Date: octobre 2010
Echelle: 1/500

PAP